

## LISTE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/02/2025

### 01- Convention AESH sur temps méridien

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le 1<sup>er</sup> degré, telle qu'elle est présentée.

### 02- Plan de financement pour les travaux des vestiaires et du club house

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus, autorise M. le Maire à solliciter les subventions et signer tous les documents y afférents.

<b>COUT DES TRAVAUX</b>	<b>755 000,00 € HT</b>
Maitrise d'œuvre	99 950,00 € HT
Soit un total :	<b>854 950,00 € HT</b>
DETR 40%	341 980,00 € HT
Ligue du Centre FAFA (4.67%)	40 000,00 € HT
ANS - Agence Nationale du Sport (35.20%)	301 980,00 € HT
Commune 20%	170 990,00 € HT

### 03- Subvention exceptionnelle au SC MASSAY – SURCOUT LOCATION CLUB HOUSE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 190.00 € relatif au surcout de la location du club house.

### 04- Subvention au SC MASSAY – Remboursement EDF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de subvention 2025 au SC Massay pour un montant de 4 718.43 €.

### 05- Actualisation du Plan de financement – Enfouissement des réseaux – Rue Gourdon de Givry

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le plan de financement prévisionnel actualisé tel qu'il est présenté dans ses annexes.

### 06- Actualisation de la fiche tarifs 2025 de la salle communale

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'e :

- Fixer les tarifs des salles de la Maison Communale pour l'année 2025 comme présenté ci-dessous
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	-	-	-	-	300	340
Autres	-	-	-	-	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers**	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay	-	-	-	-	-	-
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					

La salle 50 étant réservée gracieusement aux associations dans le cadre de leurs assemblées et réunions.

### 07- Demande d'avis sur projet éolien « Les Beauces » à Reuilly

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis :

Nombre de voix **AVIS DEFAVORABLE** : 14 contre – 1 Abstention

Nombre de voix **AVIS FAVORABLE** : 0

sur le projet d'implantation d'un parc éolien porté par la société « SAS Les Beauces Energies » sur la commune de Reuilly (36).

## 8- Tableau des effectifs au 01 février 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le tableau des effectifs arrêté à la date du 01.02.2025

	Catégorie	Contrat	Sexe	Contrat	ETP
ARDOUIN Jocelyne	T	CDI	2	33	0,94
BEAULANDE Landry	T	CDI	1	35	1
BOUET Isabelle née GAUTHIER	T	CDI	2	32	0,91
CARRICO Christelle née SOULAT	T	CDI	2	33	0,94
FAVIERE Sophie née LEMERCIER	T	CDI	2	35	1
LETELU Sophie Anne	T	CDI	2	35	1
METIVIER Bruno	T	CDI	1	35	1
MOREIRA Jessica	ST	CDI	2	19,6	0,56
RAFFESTIN Aurélie née ROBINEAU	T	CDI	2	35	1
ROBERT Elisabeth née CAILLAUD	T	CDI	2	35	1
OURAND David	A	CDD	1	35	1
GONCALVES Magall	A	CDD	2	23,5	0,67142857
PHILIPPE Cindy	A	CDD	2	14,25	0,40714286
HORNBERGER Maria	T	CDD	2	23,5	0,67142857
SABARD Juliette	A	CDD	2	24	0,68571429
CHIPAUX Louis	E		1		
LEVEQUE Dominique	E		1		
MEUNIER Marion	E		2		
	18				12,80

## 9- Tableau d'Avancement de grade 2025

Voie d'accès : PAR VOIE D'ANCIENNETÉ

Ordre - Nom Prénom	Situation actuelle (grade et échelon)	Promouvable à partir du
1 – RAFFESTIN Aurélia	Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> Cl. Échelon 9 – C2	1 <sup>er</sup> janvier 2025

### Proportion Femmes / Hommes des agents promouvables

Total	Femmes	Hommes
1	1	0

### Proportion Femmes / Hommes des agents susceptibles d'être promus

Total	Femmes	Hommes
1	1	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide tableau d'avancement de grade 2025 comme présenté ci-dessus.

## 10- Révisions des loyers 2025 – Val de Berry

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'appliquer une révision des loyers pour 2025, conformément à la réglementation en vigueur et dans la limite de la variation annuelle de l'IURL du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, soit 3.26%. *les logements 1A et 1 B Rue Pasteur sont loués, les 2 autres sont vacants.*

Adresse	Loyer Max actualisé au 01/01/2025	Loyer applicable au 01/01/2025	Loyer mensuel quittable au 01/01/2025	Loyer m <sup>2</sup> /SU pratié au 01/02/2024	Loyer mensuel pratié au 01/02/2024
1A, rue Pasteur 9026 0001	6.177315	5.605045	260.86 €	5.428089	252.62 €
1B, rue Pasteur 9026 1001	6.177315	5.605045	300.43 €	5.428089	290.95 €
1C, rue Pasteur 9026 2001	6.177315	5.605045	398.74 €	5.428089	386.15 €
3, rue Pasteur 9026 0003	6.299156	5.891260	281.01 €	5.705268	272.14 €

#### **11- Remboursement de frais – Conseiller Municipal**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la prise en charge des frais de déplacement réalisés par les élus dans les limites du cadre réglementaire et sur présentation d'un état des frais ainsi que les justificatifs ; de l'indemnisation des frais de transport sur la base des indemnités kilométriques en vigueur.

#### **12- Prévoyance – Participation employeur obligatoire au 01.01.2025**

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance prévoyance, d'inscrire la somme au budget.

- de **fixer** un versement mensuel brut de 25 % de la cotisation par agent avec un minimum de 7 € brut.

#### **13- Campagne 2025 pour les chats errants – Convention avec les Pattounes du Cœur**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le renouvellement de la Convention avec Les Pattounes du Cœur pour 25 chats errants et attribue une subvention 2025 d'un montant de 350,00 €.

#### **14- Captage du Luard – Demande d'autorisation de prélèvements supérieurs et constitution d'un dossier Loi sur l'eau.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de constituer un dossier Loi sur l'Eau sollicitant une autorisation de prélèvements supérieure à 47 000m<sup>3</sup> cela permettra d'anticiper des besoins futurs, réduire les achats en eau dans la mesure où la qualité physico-chimique de l'eau captée le permet.

#### **15- EPICIER RIBEAU Dimitri – Loyers**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la réduction des 3 prochains loyers (mars, avril, mai).

Joël METIVIER  
Secrétaire,



Dominique LEVEQUE  
Le Maire délégué



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10.02.2025

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

DEL-2025-02-01 – Convention AESH sur temps méridien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la convention reçue concernant la nécessité d'avoir recours à une AESH sur le temps méridien pour un enfant scolarisé à la maternelle de Massay

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,** valide la Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le 1<sup>er</sup> degré, telle qu'elle est présentée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marlon, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2025-02-02 – Plan de financement pour les travaux des vestiaires et du club house**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le plan de financement du projet « Vestiaires et Club House » afin de solliciter des subventions.

<b>COUT DES TRAVAUX</b>	<b>755 000,00 € HT</b>
Maitrise d'œuvre	99 950,00 € HT
Soit un total :	<b>854 950,00 € HT</b>
DETR 40%	341 980,00 € HT
Ligue du Centre Fafa (4.67%)	40 000,00 € HT
ANS - Agence Nationale du Sport (35.20%)	301 980,00 € HT
Commune 20%	170 990,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus, autorise M. le Maire à solliciter les subventions et signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

**DEL-2025-02-03 – Subvention exceptionnelle au SC MASSAY - SURCOUT LOCATION CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de donner une subvention exceptionnelle au SC Massay pour un montant de 1 190,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 190.00 € relatif au surcout de la location du club house.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

Vote
à la majorité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

DEL-2025-02-04 – Subvention 2025 au SC MASSAY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il propose d'attribuer une subvention 2025 au SC MASSAY d'un montant de 4 718.43 €,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter la proposition de subvention 2025 au SC Massay pour un montant de 4 718.43 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025

Le Maire  
Dominique LEVEQUE  
Le Maire D. Leveque



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2025-02-05 – Actualisation du Plan de financement - Enfouissement des réseaux - Rue Gourdon de Givry**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'actualisation du plan de financement l'enfouissement des réseaux Rue Gourdon de Givry concernant les réseaux électriques, les réseaux de communication et l'éclairage public, phase 1 et phase 2.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le plan de financement prévisionnel actualisé tel qu'il est présenté dans ses annexes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des Actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

Vote
à la majorité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acle rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

**DEL-2025-02-06 – Tarifs 2025 - Maison Communale -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour actualiser la fiche des tarifs 2025 de la salle communale, en effet la salle 50 étant réservée aux réunions diverses des associations, le tarif de location pour les massayais et autres n'a pas lieu d'être.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'e :

- Fixer les tarifs des salles de la Maison Communale pour l'année 2025 comme présenté ci-dessous,
- De facturer aux Associations, pour les utilisations pendant le week-end, au prix indiqué sur le contrat de mise à disposition, les deux premières utilisations restants gratuites.
- De ne pas facturer aux Associations les 25,00 € pour l'utilisation de la cuisine.
- Le montant de la caution est de 1 000 € composé de 2 chèques de 800 € et 200 €

Salle - 150 pers	Réunion (= 4 h)		1 journée (Utilisation le midi)		1 journée + lendemain (Utilisation le soir)	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
PRIX EN EUROS € - <b>2025</b>						
Association Massay – à partir 3 <sup>e</sup> utilisation	-	-	-	-	100	120
Massayais	-	-	-	-	300	340
Autres	-	-	-	-	440	530
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					
Salle - 50 pers**	Réunion (= 4 h)		1 journée		1 journée + lendemain	
	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03	ETE 01/04 – 30/09	HIVER 01/10 – 31/03
Association Massay	-	-	-	-	-	-
Caution	1 000,00 € (800,00 € + 200,00 €)					

La salle 50 étant réservée gracieusement aux associations dans le cadre de leurs assemblées et réunions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-06-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025

Le Maire  
Docteur Jean-Luc LUCAS



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 10/02/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Vote
à la majorité
Pour : 0
Contre : 14
Abstention : 1

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

### DEL-2025-02-07 – Demande d'avis sur projet éolien " Les Beauces " à Reuilly

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal** qu'il convient de délibérer sur la demande d'avis du projet éolien « Les Beauces » à Reuilly.

- **Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-1,
- **Vu** le Code de l'environnement, et notamment les articles L122-1, R122-7, R123-1, R181-19, R181-38,
- **Vu** le Code de l'énergie, et notamment l'article L100-4-I-4°,
- **Vu** les Ordonnances n°2021-235, n°2021-236, et n°2021-237 en date du 31 mars 2021 relatives au « Paquet Energie Propre »,
- **Vu** l'arrêté Préfectoral n°36-2024-11-19-00013 du 19 novembre 2024 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS « Les Beauces Energies » pour l'exploitation d'un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur la commune de Reuilly (36),
- **Vu** l'avis de la MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementale) Centre-Val de Loire n°2024-4831 en date du 20 septembre 2024,
- **Vu** le courrier de la Direction de développement local et de l'environnement de la Préfecture de l'Indre en date du 19 novembre 2024 sollicitant l'avis du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, des Communes membres, sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Reuilly,
- **Considérant** que la société « SAS les Beauces Energies » porte un projet de parc éolien situé sur le territoire de la commune de Reuilly, comprenant quatre éoliennes et un poste de livraison électrique pour une puissance totale maximale de 15,6 MW,

Il est proposé au Conseil Municipal : - d'émettre un avis sur le projet d'implantation d'un parc éolien porté par la société « SAS Les Beauces Energies » sur la commune de Reuilly (36).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis :**

Nombre de voix **AVIS DEFAVORABLE** : 14 contre et 1 abstention

Nombre de voix **AVIS FAVORABLE** : 0

sur le projet d'implantation d'un parc éolien porté par la société « SAS Les Beauces Energies » sur la commune de Reuilly (36).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025*



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 10/02/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

**DEL-2025-02-08 – Tableau des effectifs au 01 février 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer le tableau des effectifs au 01.02.2025.

	Catégorie	Contrat	Sexe	Contrat	ETP
ARDOUIN Jocelyne	T	CDI	2	33	0,94
BEAULANDE Landry	T	CDI	1	35	1
BOUET Isabelle née GAUTHIER	T	CDI	2	32	0,91
CARRICO Christelle née SOULAT	T	CDI	2	33	0,94
FAVIERE Sophie née LEMERCIER	T	CDI	2	35	1
LETELU Sophie Anne	T	CDI	2	35	1
METIVIER Bruno	T	CDI	1	35	1
MOREIRA Jessica	ST	CDI	2	19,6	0,56
RAFFESTIN Aurélie née ROBINEAU	T	CDI	2	35	1
ROBERT Elisabeth née CAILLAUD	T	CDI	2	35	1
DURAND David	A	CDD	1	35	1
GONCALVES Magali	A	CDD	2	23,5	0,67142857
PHILIPPE Cindy	A	CDD	2	14,25	0,40714286
HORNBERGER Maria	T	CDD	2	23,5	0,67142857
SABARD Juliette	A	CDD	2	24	0,68571429
CHIPAUX Louis	E		1		
LEVEQUE Dominique	E		1		
MEUNIER Marion	E		2		
	<b>18</b>				<b>12,80</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le tableau des effectifs arrêté à la date du 01.02.2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025

Le Maire



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 10/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

### DEL-2025-02-09 – Tableau d'Avancement de grade 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le tableau d'Avancement de grade des Adjoint Administratifs tel que présenté et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches de création et suppression de poste nécessaires à cet avancement de grade.

Ordre - Nom Prénom	Situation actuelle (Grade et échelon)	Promouvable à partir du : 01.01.2025 - Au grade de :
1 – RAFFESTIN Aurélie	Adjoint Administratif AAT Échelon 9 – C1	1 <sup>er</sup> janvier 2025 Adjoint Administratif Principal 2ème Cl.

- **Valide** le tableau 2025 d'Avancement de grade des Adjoint Administratifs tel que présenté ci-dessous,
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches de création de poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, de suppression de poste d'Adjoint Administratif AAT nécessaires à cet avancement de grade.
- **D'inscrire** cette dépense au Budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 10/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

### DEL-2025-02-10 -- Révisions des loyers 2025 - Val de Berry

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'appliquer une révision des loyers pour 2025, conformément à la réglementation en vigueur et dans la limite de la variation annuelle de l'IURL du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024, soit 3.26%.

Adresse	Loyer Max actualisé au 01/01/2025	Loyer applicable au 01/01/2025	Loyer mensuel quittable au 01/01/2025	Loyer m <sup>2</sup> /SU pratiqué au 01/02/2024	Loyer mensuel pratiqué au 01/02/2024
1A, rue Pasteur 9026 0001	6.177315	5.605045	260.86 €	5.428089	252.62 €
1B, rue Pasteur 9026 1001	6.177315	5.605045	300.43 €	5.428089	290.95 €
1C, rue Pasteur 9026 2001	6.177315	5.605045	398.74 €	5.428089	386.15 €
3, rue Pasteur 9026 0003	6.299156	5.891260	281.01 €	5.705268	272.14 €

Pour information les logements 1A et 1 B Rue Pasteur sont loués, les 2 autres sont vacants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

### DEL-2025-02-11 – Remboursement de frais - Conseiller Municipal

#### **Monsieur le Maire expose**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié,
- **Vu** le décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 modifié,
- **Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,
- **Vu** l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-7814 du 3 juillet 2006,
- **Considérant**, que des Conseillers Municipaux tout comme les agents et les bénévoles sont amenés dans le cadre de ce Service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune, en particulier pour leurs relations avec la Bibliothèque Départementale, et achats éventuels,
- **Considérant**, qu'il convient de fixer les modalités de prise en charge ou de remboursement des frais de déplacement de ces agents et bénévoles,
- **Considérant**, qu'aux titres des dispositions sus rappelés, les Conseillers Municipaux, les agents Territoriaux et les bénévoles d'une collectivité peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés dans le cadre de leurs missions.
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les modalités de ces déplacements et de leurs remboursements

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré**, accepte la prise en charge des frais de déplacement réalisés par les élus dans les limites du cadre réglementaire et sur présentation d'un état des frais ainsi que les justificatifs ; de l'indemnisation des frais de transport sur la base des indemnités kilométriques en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 10/02/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote	
à la majorité	
Pour : 15	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

### DEL-2025-02-12 – Prévoyance - Participation employeur obligatoire au 01.01.2025

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** les articles L 827-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique relatifs à la protection sociale complémentaire,
- **Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,
- Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du 24.03.2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,
- **Exposé :**

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.
- Le **risque santé** : en place depuis novembre 2012, délibération n° DEL-2012-11-34

Cette participation devient obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025, et pour le risque santé à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces montants pourraient être revus selon la clause prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé ou prévoyance, ou pour les deux. L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- o Soit pour la **labellisation**. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- o Soit pour la **Convention de Participation**, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
  - o Soit par l'employeur,
  - o Soit par le Centre de Gestion du ressort de l'employeur.

La Commune de Massay souhaite, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2025** :

Pour le risque prévoyance :

- o **Mettre en place** un régime collectif sur la base d'une Convention de Participation conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementé par le décret n°2011-1474 précité.

**Le conseil, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1 : de retenir** la procédure de la Convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence Territoriale,

**Article 2 : d'accorder** une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance prévoyance, d'inscrire la somme au budget

**Article 3 :** La cotisation pour chaque agent représente 2.63% du montant brut du salaire indiciaire + primes (NBI+ IFSE + Indemnité compensatrice hausse CSG + transfert de points)

**Article 3 :** de **fixer** le niveau de participation comme suit :

Versement d'un montant mensuel brut de 25 % de la cotisation par agent avec un minimum forfaitaire de 7 € brut.

**Article 4 :** d'**autoriser** Monsieur le Maire à effectuer tout acte en découlant, selon les termes de l'article 15 du décret n° 2011-1474.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOÛL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

### DEL-2025-02-13 – Campagne 2025 pour les chats errants - Convention avec les Pattounes du Cœur

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal** qu'il convient de signer le renouvellement de la Convention avec Les Pattounes du Cœur.

**Considérant** qu'il nous reste 22 bons valables jusqu'au 31.12.2025 avec 30 Millions d'Amis, la demande se fera pour 22 chats errants ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 350,00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré** accepte le renouvellement de la Convention avec Les Pattounes du Cœur pour 25 chats errants et attribue une subvention d'un montant de 350,00 € pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents :** M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

**Excusé(s) ayant donné procuration :** MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire :** M. METIVIER Joël

### DEL-2025-02-14 – Captage du Luard - Demande d'autorisation de prélèvements supérieurs et constitution d'un dossier Loi sur l'eau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer afin de constituer un dossier de déclaration Loi sur l'Eau ce qui permettra d'avoir une autorisation de prélèvements de 58 500m<sup>3</sup> qui seraient supérieurs à aujourd'hui puisqu'ils se situent actuellement entre 35000 et 47000m<sup>3</sup>.

En sollicitant une autorisation de prélèvements supérieure à 47 000m<sup>3</sup> cela permettra d'anticiper des besoins futurs, réduire les achats en eau dans la mesure où la qualité physico-chimique de l'eau captée le permet.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de constituer un dossier de déclaration Loi sur l'eau, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
à la majorité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt cinq, le Vendredi 7 Février 2025 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la mairie, salle des actes lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 3 Février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2025.

**Présents** : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CHIPAUX Louis, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/02/2025

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : BOUGERET Jean-Louis à M. CHIPAUX Louis, CIDALE Jean-Charles à M. BITAUD Nicolas

Affichage le 10/02/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. METIVIER Joël

**DEL-2025-02-15 – EPICIER RIBEAU Dimitri - Loyers**

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal** qu'il convient de délibérer pour effectuer une réduction de 50% du montant des 3 prochains loyers.

Mars 2025 = 165,99 € au lieu de 331,98 €  
Avril 2025 = 165,99 € au lieu de 331,98 €  
Mai 2025 = 165,99 € au lieu de 331,98 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,** accepte la réduction des 3 (trois) prochains loyers comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20250207-DEL-2025-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025

Secrétaire de séance  
M. METIVIER Joël